

Correction activités sur le gouvernement du royaume

Pour le 1er exercice, vous allez noter cette correction sous votre carte collée hier à la fin du A. Si vous n'avez pas pu imprimer la carte, pas de panique, vous copiez simplement les 4 phrases avec un titre :« Les grands lieux du pouvoir » par exemple.

Reims est la ville du sacre

St Denis est le lieu où l'on conserve les objets du sacre et où l'on enterre les rois.

Bouvines est une grande victoire royale (1214)

Paris est la capitale du royaume (depuis Philippe-Auguste)

① Philippe-Auguste a choisi Paris comme capitale, il fait construire une enceinte pour protéger la ville (avant de partir en croisade). La protection est renforcée par la forteresse du Louvre (qui n'est pas encore un musée, seulement après la Révolution...). Elle est placée à l'ouest, du côté de la Normandie qui est un fief du roi d'Angleterre dont le roi se méfie...(cf carte page 116)

Le palais du roi est situé sur l'île de la Cité, au milieu de la Seine. C'est un endroit sûr, facile à protéger. L'accès par le grand pont est défendu par les tours du Châtelet.

② Dans le palais, on trouve le Parlement (une Cour de justice), la Chambre des comptes (pour les finances du roi) et le logis du roi où peut se tenir le Conseil du roi. Ces trois assemblées constituent l'administration centrale qui se trouve donc à Paris. Le roi gouverne dorénavant avec ces différentes assemblées qui ont l'avantage d'être spécialisées et donc plus compétentes chacune dans leur domaine. C'est une amélioration importante par rapport à l'ancienne cour du roi...

③ Les baillis (ou sénéchaux au sud) sont chargés de la justice, des finances et de l'armée, au nom du roi, dans les provinces du domaine royal.

④ Saint-Louis ordonne que la monnaie qu'il a créée, l'écu, sera valable dans tout le royaume. Par ailleurs, il interdit de faire circuler une monnaie frappée par un seigneur en dehors des terres de ce seigneur. Le roi impose une décision par une ordonnance, une loi qui s'applique à tout le royaume et pas seulement au domaine royal (voir la source du doc 2 : **ordonnance** de Saint-Louis, 1263)

⑤ Les Etats-Généraux sont une assemblée composée des grands seigneurs, du clergé (évêques) et des représentants des villes. C'est le roi Philippe le Bel qui la convoque la première fois, les autres roi prendront l'habitude de la faire de plus en plus... Il les réunit pour demander aux bourgeois d'accepter de lui venir en aide financièrement (de lui payer des impôts).